



**PROCÈS-VERBAL DE LA
322^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 6 décembre 2018 à 11 h 45,
local 1085, pavillon Ringuet, UQTR**

Présences — Absences

Départements	Délégué.e.s	Présent	Absent
Anatomie	Stéphane Sobczak	P	
Biologie médicale	Michel Cyr		A
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagné-Penix	P	
Chimie, biochimie et physique	Emmanuel Milot	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Lyne Desrosiers	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P	
Finance et économie	Benoît-Mario Papillon	P	
Génie chimique	James Agbebavi	P	
Génie électrique et informatique	François Nougrou	P	
Génie industriel	Pascal Forget	P	
Génie mécanique	Gilbert Lebrun		A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P	
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P	
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette		A
Management	Étienne St-Jean	P	
Management	François Labelle		A
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Marianne Paul	P	
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville		A
Psychoéducation	Tristan Milot	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Sage-femme	Raymonde Gagnon	P	
Sciences comptables	Marc Bachand		A
Sciences comptables	Cynthia Courtois		A
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux		A
Sciences de l'activité physique	Olivier Hue	P	
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Biron	P	
Sciences de l'éducation	Félix Bouvier		A
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux		A
Sciences de l'environnement	Denis Gratton		A
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P	
Sciences infirmières	Éric Ahern		A
Sciences infirmières	Myriam Asri	P	

Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS		A
Christian Linard	VPAU	P	
France Joyal	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Daphné Drouin	Secrétaire	P	

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

La professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-322-06-12-18-01 Mot de bienvenue du président

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence. Le président souligne qu'il s'agit de la dernière réunion du conseiller aux affaires universitaires, M. Alain Gamelin, qui prendra sa retraite le 31 décembre prochain. Il invite les délégués à souligner leur appréciation du travail accompli par M. Gamelin par de chaleureux applaudissements.

CS-322-06-12-18-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux, prévus à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

CS-322-06-12-18-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

CS-322-06-12-18-04 Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points à Affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Nouveau conseiller aux affaires universitaires (Embauche)
7. Conférence des directeurs et des directrices de département 2.0
8. Allocation de retraite du conseiller aux affaires universitaires
9. Affiliation du Syndicat à une centrale syndicale
10. Tribune des délégués et des déléguées
11. Adoption du procès-verbal de la 321^e réunion du conseil syndical
12. Information et dépôt de documents :
 - Agenda du mois de décembre 2018
13. Affaires nouvelles

-
14. Date de la prochaine rencontre : 31 janvier 2019
 15. Levée de l'assemblée

À la suite d'une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Sylvain Sirois, délégué du Département de psychologie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 322^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS-322-06-12-18-05 Rapport du comité des relations de travail

La nouvelle vice-présidente aux relations de travail, la professeure Diane Gagné, fait le point sur le cheminement des griefs.

Elle signale que la date du 29 mars 2019 a été retenue pour entendre le grief relatif aux dommages occasionnés aux professeurs par l'imposition du lock-out.

La VPRT indique que les délégués et éventuellement les professeurs seront invités à collaborer avec le comité des relations de travail afin d'établir des cas types permettant de faire la démonstration des dommages subis devant l'arbitre.

Un questionnaire sera expédié aux professeurs pour établir l'inventaire des dommages.

La VPRT annonce également son intention de tenir, en 2019, différents ateliers d'information sur divers aspects de la convention collective et de la gouvernance universitaire.

CS-322-06-12-18-06 Nouveau conseiller aux affaires universitaires (Embauche)

La présidente d'assemblée invite le vice-président aux affaires universitaires à présenter le dossier d'embauche d'une nouvelle ressource à titre de conseiller aux affaires universitaires.

Le VPAU rappelle que M. Gamelin a annoncé, au mois d'août, qu'il prendrait sa retraite le 31 décembre prochain. Le comité exécutif a aussitôt formé un comité de sélection composé du président, du VPAU, de la VPSC, du trésorier et du conseiller aux affaires universitaires à titre de personne-ressource.

Le VPAU fait mention des différentes étapes suivies :

23 août 2018

Le conseiller aux affaires universitaires (CAU) annonce son intention de prendre sa retraite à la fin de l'année.

Le comité exécutif forme un comité de sélection composé du Président, du VPAU, de la VPSC, du trésorier et du conseiller aux affaires universitaires, à titre de personne-ressource.

21 septembre

Le comité de sélection se réunit une première fois afin de discuter des responsabilités actuelles du CAU et de la possibilité de réorganiser le poste.

10 octobre

Le comité prend connaissance de l'inventaire exhaustif des tâches accomplies par le CAU, discute de l'affichage du poste, du processus d'embauche et du calendrier des rencontres.

19 octobre

Le comité de sélection convient du contenu de l'offre d'emploi, version abrégée et version allongée, et des lieux de diffusion.

1^{er} novembre

Le comité de sélection se réunit pour discuter du déroulement des entrevues.

2-15 novembre

Affichage de l'offre d'emploi : Le Nouvelliste, Jobboom, Indeed, le Personet de l'UQTR, LinkedIn, Réseau Info AMEQ en ligne, les syndicats de professeurs de l'UQ et l'ensemble des professeurs de l'UQTR.

19 novembre

Le comité de sélection se réunit pour prendre connaissance:

- De la mise à jour du tableau synthèse des candidatures reçues;
- Des CV reçus;
- Du calendrier d'embauche;
- Des propositions de questions pour les entrevues;
- De la grille d'évaluation des candidats;
- Du message à faire parvenir aux candidats retenus;
- De l'autorisation demandée aux candidats retenus pour contacter les références fournies.

Le Syndicat a reçu 34 candidatures et trois candidats ont été reçus en entrevue.

Les personnes non retenues ont reçu un message les remerciant de l'intérêt qu'elles portent au Syndicat.

Les trois personnes sélectionnées ont reçu une invitation pour les entrevues contenant également les attentes du comité de sélection.

22 novembre de 11 h 30 à 18 h 30

Le comité de sélection rencontre les trois candidats retenus.

- L'entrevue durait une heure et se concluait par une simulation (environ 15 minutes) d'une réunion du comité exécutif. Cette simulation avait pour but de placer le candidat en position de secrétaire d'assemblée afin de lui demander de produire un procès-verbal.
- L'entrevue était suivie d'une période de tests de 1 h 15 :
 - Production d'un procès-verbal de la simulation précédente;
 - Test de français;
 - Résumé d'une politique de l'UQTR et production d'un PowerPoint;
 - Production d'un chiffrier Excel pour répondre à trois questions reliées au rapport financier 2017-2018 de l'UQTR.

26 novembre 2018

Le comité de sélection se réunit pour analyser les résultats des tests et formuler une recommandation au comité exécutif.

29 novembre

Recommandation de la candidature retenue au comité exécutif.

Le comité de sélection a élaboré un système de notation pour classer les candidatures.

Chacun des aspects suivants était noté :

Qualité du curriculum vitae 40 %

Scolarité	10%
Expérience	10 %
Pertinence des tâches accomplies	10 %
Connaissance du milieu universitaire	10 %
Connaissance du milieu syndical	5 %

Entrevue 35 %**Tests 25 %**

Rédaction d'un procès-verbal	10 %
Test de français	5 %
Résumé de la politique et PWP	5 %
Production d'un chiffrier	5 %

Le VPAU termine la présentation en signalant que M. Landry sera soumis à une période de probation de six mois et que le conseiller Gamelin accompagnera ce dernier pendant quelques mois. À la fin de la présentation du VPAU, la présidente d'assemblée fait lecture du projet de résolution émanant du comité exécutif :

- Considérant** la prise de retraite de M. Alain Gamelin, à titre de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat, le 31 décembre 2018;
- Considérant** la décision du comité exécutif de combler le poste de conseiller aux affaires universitaires;
- Considérant** la création par le comité exécutif d'un comité de sélection composé du président, du VPAU, de la VPSC, du trésorier et du conseiller aux affaires universitaires en poste à titre de personne-ressource;
- Considérant** le rapport du comité de sélection déposé au comité exécutif le 29 novembre dernier;
- Considérant** la recommandation du comité de sélection d'embaucher M. François Landry à titre de conseiller aux affaires universitaires à compter du 7 janvier 2019;
- Considérant** l'article 6.3 c) des statuts du Syndicat ;
- Considérant** les échanges tenus au comité exécutif ;
- Considérant** la recommandation du comité exécutif d'embaucher M. Landry;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Stéphane Sobczak, délégué du Département d'anatomie, il est résolu :

- D'embaucher M. François Landry à titre de conseiller aux affaires universitaires à compter du 7 janvier 2019;
- De confier au comité exécutif le mandat de convenir des conditions de travail de M. Landry.

La présidente d'assemblée invite M. Landry à se joindre aux délégués syndicaux afin de faire part de son parcours et de répondre à leurs questions. Elle rappelle que les délégués ont déjà reçu le curriculum vitae de M. Landry.

M. Landry remercie la présidente d'assemblée et fait part de son cheminement de carrière avant d'occuper le poste de coordonnateur de la Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie depuis deux ans. Il précise qu'il est détenteur d'un baccalauréat en histoire de l'UQTR et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Sherbrooke. Il souligne aussi qu'il a été sept ans conseiller politique à l'Association générale des étudiants de l'UQTR, ce qui lui a permis de bien connaître les modes de fonctionnement de l'UQTR.

À la fin de la période de questions des délégués, la présidente d'assemblée invite M. Landry à quitter la rencontre afin de permettre aux délégués de poursuivre les discussions et de se prononcer sur le projet de résolution.

Après avoir vérifié qu'il n'y avait pas de demande de vote sur le projet de résolution, la présidente d'assemblée déclare la résolution adoptée à l'unanimité.

CS-322-06-12-18-07 Conférence des directeurs et des directrices de département 2.0

La présidente d'assemblée invite le président à présenter le point.

Le président du Syndicat rappelle les plus récents événements concernant ce dossier.

Le Syndicat a reçu le projet de réorganisation de la conférence le 31 octobre et a constaté que la direction de l'UQTR invitait les assemblées départementales à voter sur le projet avant le 23 novembre.

Le comité exécutif, considérant qu'il pouvait y avoir incompatibilité du document avec la convention collective et les prérogatives des assemblées départementales, a demandé à son procureur un avis juridique sur le projet et a invité les départements à surseoir au vote prévu tant et aussi longtemps que l'avis n'aurait pas été produit.

L'avis juridique ne considérait pas le projet de réforme contraire à la convention collective, mais soulignait que des précautions devaient être prises afin que la conférence ne traite pas de questions reliées aux relations de travail des professeurs. Une telle situation obligerait le Syndicat à déposer des griefs et constituerait une menace aux prérogatives des assemblées départementales.

Le Syndicat a rencontré les directions de département le 28 novembre dernier au sujet de la réorganisation de la conférence. Il invite M^e Gabriel Hébert-Tétrault à présenter aux délégués le résumé de son avis comme il l'avait fait avec les directions de département.

M^e Gabriel Hébert-Tétrault, procureur du Syndicat, rappelle que la conférence n'a aucune existence légale, qu'elle n'apparaît pas comme instance dans la convention collective et que les directions de département sont avant tout les porte-paroles des assemblées départementales auprès de la direction.

Il conclut en précisant que dès l'instant où la conférence aborde des questions reliées de près ou de loin aux conditions de travail des professeurs, le Syndicat aura l'obligation de déposer un grief afin de protéger son devoir de représentation exclusif des professeurs de l'UQTR. De plus, afin que la conférence joue bien son rôle, il serait souhaitable que les directions de département s'assurent qu'elles possèdent un mandat clair de leurs assemblées départementales avant de se prononcer en conférence.

M^e Gabriel Hébert-Tétrault répond aux questions des délégués.

Le président attire l'attention des délégués sur différentes questions permettant d'alimenter la réflexion :

- * La convention collective des professeurs précise, très clairement, que la commission des études détermine le mode de fonctionnement des départements. Devrait-on alors abolir la conférence?
- * Un vote des assemblées départementales, comme le souhaitent les directions de département, légitimerait-il l'existence de la conférence informelle?
- * Comment faire en sorte que les directions de département possèdent toujours un mandat précis de leur assemblée avant de se prononcer sur les dossiers abordés à la conférence?

-
- * Ne serait-il pas plus intéressant, pour les directions de département, d'officialiser la conférence afin d'en faire une sous-commission des directions académiques au sein de la commission des études?
 - * Si les directions de département n'ont pas l'intention de discuter des conditions de travail des professeurs à la conférence, comment s'assurer que la direction de l'UQTR fera de même?
 - * Le VPAU devrait-il siéger, à titre d'observateur, à la conférence?
 - * Est-ce le meilleur outil pour participer davantage à la gouvernance de l'UQTR?
 - * Devrait-on exclure les directions de département de l'unité d'accréditation syndicale?

Les délégués soulignent :

- Qu'il ne faut pas freiner les directions de département qui souhaitent, comme beaucoup de professeurs, se réapproprié une partie de la gouvernance universitaire. La réforme de la conférence peut être un moyen;
- Qu'il semble y avoir un écart entre ce que souhaitent les directions de département et le libellé du projet de réforme. Il faudrait inviter les parties à s'asseoir afin de revoir une partie du texte;
- Qu'il semble louable de réformer la conférence, mais tout en respectant la convention collective;
- Qu'il serait peut-être intéressant de rendre accessible à l'ensemble des professeurs la documentation dédiée à la conférence. Tous les professeurs seraient ainsi informés des questions débattues;
- Qu'il faut faire attention de faire une réforme de la conférence en fonction des directions actuelles qui sont appelées à changer;
- Qu'il faut éviter que la réforme de la conférence génère une pluie de griefs inutiles;
- Qu'il faut être conscient que le corridor des questions abordées à la conférence qui ne touchent pas les conditions de travail des professeurs reste assez étroit;
- Qu'il serait peut-être préférable que la conférence devienne une sous-commission des directions académiques de la commission des études et qu'elle se limite à lui faire des recommandations;
- Qu'il faut comprendre les directions de département qui n'acceptent plus de jouer les courroies de transmission entre la direction et les départements;
- Qu'il faut réformer la conférence en respectant la convention et en donnant plus de pouvoir aux assemblées départementales;
- Qu'il faut que le comité exécutif joue son rôle de chien de garde et qu'il s'assure que les assemblées départementales conservent les pouvoirs que lui reconnaît la convention collective.

À la fin des échanges, les délégués invitent le comité exécutif à saisir de nouveau le conseil syndical de la problématique après avoir rencontré les directeurs faisant partie du comité de rédaction du projet.

Considérant l'heure et la tenue d'un cocktail pour les professeurs qui se sont démarqués en 2018 à 16 h, la présidente d'assemblée invite les délégués à traiter le point 12 portant sur l'allocation de retraite du conseiller aux affaires universitaires et à reporter les autres points à la prochaine réunion du conseil syndical.

La proposition de la présidente d'assemblée est acceptée à l'unanimité.

Elle invite donc le conseiller aux affaires universitaires à quitter la rencontre pour le point suivant.

CS-322-06-12-18-08 Allocation de retraite du conseiller aux affaires universitaires

La présidente d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier indique les éléments qui amènent le comité exécutif à faire une telle recommandation et répond aux questions des délégués.

Les délégués discutent ensuite du projet de résolution :

Considérant la prise de retraite de M. Alain Gamelin, à titre de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat, le 31 décembre 2018;

Considérant la demande du comité exécutif de reporter la date de la prise de retraite de M. Gamelin après la période de négociation pour le renouvellement de la convention collective;

Considérant le travail accompli par M. Gamelin, en partie non rémunéré, durant la période de négociation et surtout durant la période du lock-out;

Considérant les états de services de M. Gamelin durant les trente et une années à l'emploi du Syndicat;

Considérant la règle 2 régissant les dépenses imprévues au budget initial du Syndicat;

Considérant la recommandation du comité exécutif de verser une allocation de retraite à M. Gamelin;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, il est résolu d'autoriser le comité exécutif à verser à M. Alain Gamelin une allocation de retraite de 10 000 \$ au moment de son départ.

Le professeur Tristan Milot, délégué du Département de psychoéducation, appuyé par la professeure Johanne Prudhomme, déléguée du Département de lettres et communication sociale, propose une motion de félicitations au conseiller Alain Gamelin pour le professionnalisme avec lequel il a accompli son travail à titre de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidente d'assemblée déclare la fin de l'assemblée et le report des points encore inscrits à l'ordre du jour à la réunion du 31 janvier 2019.

CS-322-06-12-18-09 Affiliation du Syndicat à une centrale syndicale

Point reporté.

CS-322-06-12-18-10 Tribune des délégués et des déléguées

Point reporté.

CS-322-06-12-18-11 Adoption du procès-verbal de la 321^e réunion du conseil syndical

Point reporté.

CS-322-06-12-18-12 Information et dépôt de documents

Point reporté.

CS-322-06-12-18-13 Affaires nouvelles

Point reporté.

CS-322-06-12-18-14 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du conseil syndical est fixée au jeudi 31 janvier 2019.

CS-322-06-12-18-15 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15 h 30.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Daphné Drouin
Secrétaire du Syndicat

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires